

Cheirogaleus major

Noms communs

Matavirambo 

Tsidy 

Tsitsihy 

Hataka 

Greater Dwarf Lemur 

Grand Cheirogale 

Grosser Katzenmaki 

Grosser Fettschwanzmaki 

Grote Katmaki 

Description



Cette espèce (**Greater Dwarf Lemur**) a été décrite pour la première fois par E. Geoffroy en 1812.

Le pelage est court et dense. La tête, le dos et la plus grande partie de la queue ont une coloration allant du brun-gris au brun-roux. Les yeux sont entourés par un anneau sombre. Une ligne gris-blanc joint un point situé entre les deux yeux à l'extrémité du museau.

Il n'existe pas de dimorphisme sexuel. Les pattes postérieures sont plus longues que les pattes antérieures

Les noms suivants ont été utilisés pour ***Cheirogaleus major***:

Lemur commersonii (Wolf, 1822)

Cheirogaleus milli (E. Geoffroy, 1828)

Cheirogaleus typicus (A. Smith, 1833)

Myspithecus typus (F. Cuvier, 1842)

Mioxicebus griseus (Lesson, 1840)

Cheirogaleus adipicaudatus (A. Grandidier, 1868)

Cheirogaleus major crossleyi (A. Grandidier, 1870)

Cheirogaleus melanotis (Major, 1894)

Chirogale sibreei (Major, 1896)

Identification



Cheirogaleus major a sensiblement la taille d'un écureuil. La posture principale est horizontale. Cette espèce se distingue des **Avahi** de même taille, ainsi que des **Lepilemurs**, par le fait qu'elle est rarement observée en position verticale.

Cheirogaleus major ne doit pas être confondu avec **Phaner furcifer** dont la face est plus allongée et nettement marquée.

Mensurations

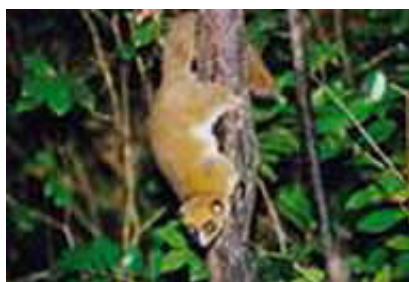
Longueur totale : 50 à 55 cm

Tête et corps : 23 à 25 cm

Queue : 25 à 28 cm

Poids : 350 à 400 g, avec des variations saisonnières allant de 250 à 500 g.

Habitat



Cheirogaleus major se rencontre dans les forêts tropicales humides primaires, les forêts secondaires bien établies, ainsi que dans quelques forêts plus dégradées, et même dans des plantations de café et de litchi.

Postures - Locomotion



La posture adoptée par *Cheirogaleus major* pour une locomotion normale est identique à celle que l'on trouve chez *Microcebus murinus*.

On peut souvent observer des animaux se reposant, installés dans une fourche d'arbre.

La position assise est rarement utilisée. Parfois, lorsque l'animal est intrigué, il peut, pendant un bref instant, se dresser sur ses pattes arrières, le corps oscillant en permanence.

Les déplacements sur les branches se font généralement d'une manière saccadée, les sauts n'étant pas très fréquents.

Populations

Du fait de la relative petite taille de *Cheirogaleus major* et de son activité nocturne il est difficile d'obtenir des évaluations fiables des populations.

Aucune estimation de la population globale de *Cheirogaleus major* n'est disponible. Dans quelques secteurs on a pu enregistrer des densités de population de 70 à 110 individus par kilomètre carré.

Alimentation



Cheirogaleus major est omnivore. Son régime comprend des fruits mûrs (*Mammea sp.*, *Ficus sp.*, *Ravensara sp.*, *Apbloia theaformis*, *Psidium cattleyanum*, *Psychotria sp.*, *Bakarella grisea*), des fleurs, du nectar qui représente une partie importante du régime de Novembre à Décembre (surtout le nectar de *Strongylodon* - Fabaceae), du pollen, de jeunes feuilles de *Plectaneia sp.*, des insectes et peut être, en certaines occasions, de petits vertébrés comme des caméléons.

Cette espèce est la seule, chez les Lémurs, qui ne détruit pas l'inflorescence en se nourrissant.

Communications

Cheirogaleus major est un animal très bruyant dans la nature. Parmi les vocalisations on trouve:

- **Grincements**: ils sont émis la bouche fermée par les enfants en bas âge et servent d'appels de contact. On peut également les entendre au cours de l'allogrooming entre adultes.

- **Sifflements**: ce sont des sons aigus, difficilement audibles par l'oreille humaine, émis par les adultes de deux sexes. Ils servent d'appels de communication éloignée et sans doute aussi d'appels territoriaux.

- **Grognements**: ce sont des sons aigus et puissants dans la nature. Ils sont émis en série lorsqu'un animal est attaqué ou dérangé dans son nid.

Les marquages olfactifs ont une grande importance chez cette espèce et sont sans doute associés à la délimitation du territoire. Ils sont principalement effectués au moyen des excréments qui sont déposés sur une longueur de 40 cm. Ces marquages ont tendance à être effectués à la périphérie du territoire dans le but de délimiter celui-ci.

Comportement

Cheirogaleus major est une espèce nocturne que l'on rencontre seul ou en petits groupes de deux ou trois individus. Le territoire de chaque individu s'étend sur environ quatre hectares.

Cette espèce semble occuper tous les étages de la forêt jusqu'à la canopée. Certains individus ont même été vus au sol à la recherche d'insectes.

Pendant la journée ***Cheirogaleus major*** dort en petits groupes dans des trous d'arbres, ou dans de la végétation dense.

Pendant la durée de l'hiver austral cette espèce est sans doute inactive, et avant cette période les animaux accumulent des graisses dans leur queue qui peut alors représenter jusqu'à 30 % du poids corporel.

De Juillet à mi-Septembre ***Cheirogaleus major*** se cache sans doute dans des amas de feuilles à la base des arbres, ou dans des trous d'arbres pour hiberner.

Reproduction

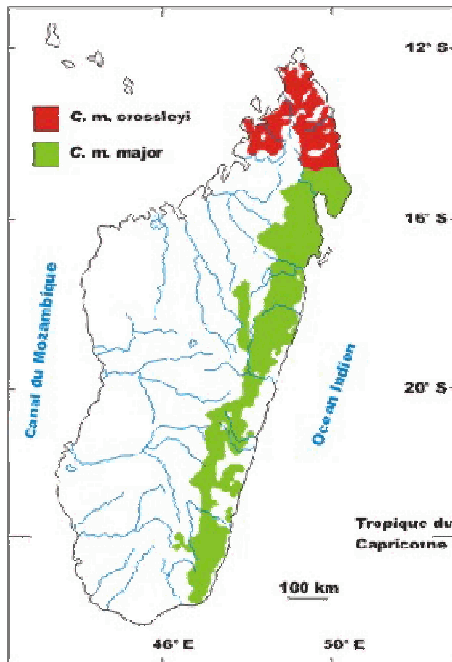
Les accouplements, chez ***Cheirogaleus major***, ont lieu de fin Octobre à début Novembre. Au cours de cette période on peut observer des groupes comptant jusqu'à 14 individus. Pendant cette période les femelles ont un cycle d'œstrus tous les 30 j.

Avant la mise bas la femelle construit un nid de feuilles et de brindilles situé de 6 à 12 mètres du sol.

Les petits, ne pouvant pas s'accrocher au pelage, sont portés dans la bouche, par la mère et après environ 3 semaines ils peuvent suivre la mère.

Deux ou trois petits naissent en Janvier, après une gestation de 70 jours. A l'âge d'un mois les jeunes sont capables de se nourrir de baies, bien que la lactation de la femelle puisse durer jusqu'à six semaines.

Distribution



Dans quelques localités du Nord ***Cheirogaleus major*** peut vivre en sympatrie avec ***Cheirogaleus medius*** et la confusion entre les deux espèces est possible.

Cette espèce peut être trouvée dans toute la ceinture de forêts tropicales humides allant de **Tolagnaro** (au Sud) à la **Montagne d'Ambre** (au Nord), y compris le **Massif de Tsaratanana** et la région de **Sambirano** au Nord-Ouest.

Cheirogaleus major semble avoir une assez bonne tolérance vis-à-vis de l'altitude, puisqu'on le trouve du niveau de la mer jusqu'aux environs de 1 600 mètres.

Certains individus ont pu être observés en sympatrie avec ***Cheirogaleus medius*** au Nord et au Sud de la rivière **Manambolo**, dans la région de **Bemaraha**, ainsi que dans le **Massif de Bongolava**.

Elevage



Cheirogaleus major est une espèce facile à maintenir en captivité, mais qui s'y reproduit difficilement.

Les animaux peuvent être alimentés avec un grand nombre de fruits, ils acceptent également des Orthoptères, des papillons, des larves de Xylophages, ainsi que des rats nouveaux nés.



Observations

La meilleure période pour l'observation de *Cheirogaleus major* est celle de l'été austral (de Novembre à Avril), alors qu'il est le plus actif.

Les meilleurs sites d'observation sont les Parcs Nationaux de la **Montagne d'Ambre** et de **Ranomafana**, ainsi que la **Réserve Spéciale d'Analamazaotra**.



Menaces

Parmi les prédateurs de *Cheirogaleus major* on trouve *Galidia elegans* (**Ring-Tailed mongoose**), *Cryptoprocta ferox* (**Fosa**), *Sanzinia madagascariensis* (**Madagascar Tree Boa**). Certains rapaces tels que *Buteo brachypterus* (**Madagascar Buzzard**) peuvent également s'attaquer à *Cheirogaleus major*.

Une autre menace pour cette espèce est la destruction de son habitat forestier habituel. Dans un certain nombre de cas, l'homme est également un prédateur de *Cheirogaleus major*.



IUCN

En 1996 : **non listé**



Conservation

Cheirogaleus major est présent dans un certain nombre de secteurs protégés : les Parcs Nationaux de la **Montagne d'Ambre** et d'**Andohahela**, les Réserves Naturelles de **Betampona**, **Zahamena**, et **Tsaratanana** ; ainsi que les Réserves Spéciales d'**Anamalazaotra**, **Nosy Mangabe** et **Manongarivo**.

Les secteurs de **Ranomafana** et **Masoala** pourraient être transformés en aires protégées pour cette espèce.